

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes

Direction des relations
avec les collectivités locales
Bureau des élections

Chef de bureau : Gilbert DELASSUS-DONIOL
Affaire suivie par : Patricia GIRARD
☎ 04 93 72 29 43 - 📠 04 93 72 29 02
✉ pref-elections@alpes-maritimes.gouv.fr
📁 vote par procuration/autorités habilitées/2017/notification listes

LISTES ACTUALISÉES DES AUTORITÉS HABILITÉES A ÉTABLIR LES
PROCURATIONS DE VOTE DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRÊTÉES AUX 13 JANVIER ET 21 FÉVRIER 2017

--o0o--

- Annexe 1 : liste des magistrats et greffiers en chef des tribunaux d'instance d'Antibes, de Cagnes-sur-Mer, de Cannes, de Grasse, de Menton et de Nice ;
- Annexe 2 : liste des officiers et agents de police judiciaire relevant de la direction départementale de la sécurité publique des Alpes-Maritimes ;
- Annexe 3 : liste des officiers et agents de police judiciaire relevant du groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes.

